TYPES D'AMBULANCES

Type A : Ambulance de transport (AT)
Type C^T : Ambulance de transport / Unité mobile de soins intensifs
Type C : Ambulance de secours (AS)

Les ambulances répondent aux directives de l'IAS et sont conformes à la norme SN EN 1789 la plus récente + type concerné

Type A (interventions de type S3) :

Couleur: Blanc ou jaune

Marquage:
- Autorisé : Raison sociale, logo de l'entreprise sur les portes conducteur et passager avant
- Interdit : Urgences Santé, 144, marquage cantonal du DisCUP, logo du DisCUP, tout autre marquage

Equipage: Conforme à l'équipage requis pour une intervention de type S3 de la directive cantonale sur la « Composition des équipages, types de missions et catégories de véhicule »

Type C^T (interventions de types S1, S2, S3) :

Couleur: Blanc ou jaune

Marquage:
- Autorisé : Raison sociale, logo de l'entreprise sur les portes conducteur et passager avant
- Interdit : Urgences Santé, 144, marquage cantonal du DisCUP, logo du DisCUP, tout autre marquage

Equipage: Conforme à l'équipage requis pour l'intervention secondaire en cours (S1 ou S2 ou S3) selon la directive cantonale sur la « Composition des équipages, types de missions et catégories de véhicule »

Type C (effectuant uniquement des interventions de types P3, S1, S2, S3) :

Couleur: Jaune de type *Euro Yellow RAL 1016* pour véhicule neuf
Jaune accepté pour véhicule d'occasion

Marquage:
- Autorisé : Urgences Santé, 144.
  Raison sociale, logo de l'entreprise sur les portes conducteur et passager avant
- Interdit : Marquage cantonal du DisCUP, logo du DisCUP, tout autre marquage

Equipage: Conforme à l'équipage requis pour l'intervention primaire ou secondaire en cours (P3 ou S1 ou S2 ou S3) de la directive cantonale sur la « Composition des équipages, types de missions et catégories de véhicule »

Type C (effectuant des interventions de types P1-P2-P3-S1-S2-S3) :

Couleur: Jaune *Euro Yellow RAL 1016* pour véhicule neuf ou véhicule d'occasion

Marquage Ambulance du DisCUP:
- Obligatoire : Marquage cantonal, logo DisCUP, mention du service possible sur les portes conducteur et passager avant
- Interdit : Tout autre marquage

Marquage Ambulance privée:
- Obligatoire : Marquage cantonal, mention du service possible sur les portes conducteur et passager avant
- Interdit : Logo DisCUP, tout autre marquage

Spécificités : Marquage autorisé uniquement pour les services autorisés P1-P2. Indépendamment du type de mission effectué, le matériel à bord doit toujours correspondre au contenu du matériel type « C ». En outre, un ambulancier diplômé doit toujours être présent à bord de l'équipage.

EQUIPEMENT DES AMBULANCES ET DES INTERVENANTS	**A**	**C^{T}**	**C**	**C$^{P3/S}$**
Communications				
Emetteur-récepteur mobile Polycom – selon procédure « LOG_Radio_Polycom »	option	option	option	option
Emetteur-récepteur portable Polycom – selon procédure « LOG_Radio_Polycom »	option	option	2	2
La procédure de bascule des Groupes Polycom au réseau de secours RIP est présente dans le véhicule. Elle est connue est maîtrisée par les équipages			1	1
Téléphone portable de type smartphone compatible avec l'application IES (SII) Les appels et sms entrants et sortants doivent être garantis en tout temps. Réseau Swisscom (autres réseaux non fonctionnels dans le CHUV)	1	1	2	2
Tablette numérique pour statut du véhicule pour les ambulances engagées par la CASU 144. Application cantonale, tablette à commander à l'IT ARC : 144.cadres@vd.ch	1	1	1	1
Application vaudoise de guidage « CARTE VD OFFLINE ». L'app est installée et fonctionnelle sur, au minimum, un smartphone/tablette du véhicule Cette application est connue des intervenants et testée au min. 1x/mois	1	1	1	1
Tablette numérique pour saisie des rapports d'intervention. Application cantonale, tablette à commander à 144.cadres@vd.ch	1	1	1	1
L'application SII (disponible sous le nom « IES » dans les magasins Apple et Google) est installée sur tous les smartphones de l'ambulance. L'application est ouverte régulièrement (min. 1x/sem.) sur chaque smartphone pour vérifier l'accès permanent au journal des événements. L'équipage doit être capable d'utiliser l'application, scanner un bracelet SAP, définir la catégorie selon l'algorithme Swiss Pre			1	1
Equipement des intervenants	**A**	**C^{T}**	**C**	**C$^{P3/S}$**
Uniforme adapté pour les transferts (modèle cantonal exclu)	1/p	1/p		
Uniforme d'intervention[1] - modèle cantonal Pantalon / chemise / veste (froid, pluie, etc.) / veste de protection / gilet haute visibilité/ carte identification			1/p	1/p
Chaussures de sécurité[1]			1/p	1/p
Casque de sécurité + lampe (modèle cantonal - reconnu IAS)			1/p	1/p
Boîtes de gants[1] à usage unique (latex exclu) S, M, L, XL en suffisance	Stock	Stock	Stock	Stock
Gants de protection[1]			1/p	1/p
Lunettes de protection (EN166)	1/p	1/p	1/p	1/p

	A	C^T	C	$C^{P3/S}$
Masque de protection (FFP2 = EN149, type IIR = EN14683) en suffisance	Stock	Stock	Stock	Stock
Blouse de protection en suffisance	Stock	Stock	Stock	Stock
Gilets de protection (marquage cantonal)			1/p	1/p
Gilets de sauvetage + corde de sauvetage en milieu aquatique			option	option
Protection et sauvetage	**A**	**C^T**	**C**	**$C^{P3/S}$**
Chasubles « leader » + « pré-triage » (lot)			1	1
Sacoche triage : 40 fiches SAP, 40 bracelets avec code QR, 6 garrots artériels, 6 canules Wendel, 6 couvertures de survie			1	1
Le « Fil rouge » de prétriage et triage d'un patient dans le SII est disponible à proximité de la sacoche de triage			1	1
Triangle avertisseur rétroréfléchissant à 3 pans (hauteur min. = 90cm) et lampe de signalisation (éclats ou LED)	1	1	2	1
Projecteur à main			√	√
Extincteur « Light water » (min.6 l.)	√	√	√	√
Dispositif de protection des airbags			√	option
Outil de pionnier			√	option
Craie + constat d'accident EU	√	√	√	√
Détecteur CO[4]			1	1
Brancard, relevage et immobilisation	**A**	**C^T**	**C**	**$C^{P3/S}$**
Brancard électrique[4/*] avec surélévation du torse et des membres inférieurs, sangles thoraciques fixation 3 points, ainsi que son système de chargement[4/*]	1	1	1*	1*
Système sécurisé de transport PED compatible avec brancard	1	1	1	1
Civière à aubes + matériel d'immobilisation	1	1	1	1
Planche de sauvetage adulte + matériel d'immobilisation			1	1
Planche de sauvetage PED + matériel d'immobilisation			1	1

	A	C^T	C	$C^{P3/S}$
Chaise pliante, modèle à chenilles	option	option	1	1
Attelles membres (min.3 tailles)	1	1	1	1
Colliers cervicaux (adultes / PED) (lot)	1	1	1	1
Sangle d'immobilisation pelvienne			1	1
Matelas à dépression + pompe manuelle	1	1	1	1
Corset d'extraction – KED			1	option
Sangles d'immobilisation/contention (patient agité)	√	√	√	√
Planchette de transfert	√	√	**1**	**1**
Soins, hygiène, trauma, set balistique et divers	**A**	**C^T**	**C**	**$C^{P3/S}$**
Matériel de couchage (alèzes, coussin, couverture)	√	√	√	√
Ciseaux à habits, pinces à clamper	√	√	√	√
Couvertures isothermiques	√	√	√	√
Draps triangulaires		√	√	√
Matériel « pansement » (lot)		√	√	√
Matériel « brûlure »			√	option
Désinfectant non alcoolisé	√	√	√	√
Sachets chauffants et refroidissants			√	√
Sacs à vomissures	√	√	√	√
Urinal	√	√		
Sacs à déchets (rouleau)	√	√	√	√
Sacs à déchets biologiques (rouleau) - identifiable	√	√	√	√
Set d'accouchement		√	√	√

	A	C^T	C	$C^{P3/S}$
Solution hydro-alcoolique *Le service doit disposer de minimum 15 litres par ambulance H24 mais maximum 30 litres par site de stockage (norme de sécurité)*	Stock	Stock	Stock	Stock
Dispositif de désinfection du matériel	√	√	√	√
Garrots artériels, en plus des kits « Damage control »			2	2
Set de 4 kits « Damage control » comprenant chacun (en plus du matériel listé) : 1 garrot artériel, 1 pansement compressif, 2 pansements de gaze comprimée, 1 stylo marqueur, 1 couverture aluminium, 1 canule de Wendel 28 French, 2 paires de gants, 1 paire de ciseaux, 1 pansement plaie soufflante, 1 mode d'emploi			1 set de 4 kits	1 set de 4 kits
Appareillage de mesures - AED	**A**	**C^T**	**C**	**$C^{P3/S}$**
Tensiomètre manuel (brassards adultes et PED - diverses tailles)	1	1	1	1
Stéthoscope	1	1	1	1
Tensiomètre automatique[4] (brassards adultes et PED - diverses tailles)	1	1	1	1
Pulsoxymètre[4] + adaptateur PED	1	1	1	1
Thermomètre digital[4] pour usage professionnel	1	1	1	1
Glucomètre[4]		1	1	1
Moniteur / Défibrillateur[4] Au minimum fonctions défibrillation, cardioversion et pacing Electrodes adultes & pédiatriques		1		1
Moniteur[4] / Défibrillateur[4] Au minimum fonctions défibrillation, cardioversion, pacing, 12 dérivations et modem de télémétrie Modèle défini par la DGS pour les ambulances du DisCUP, modèle équivalent pour les autres ambulances			1	option
Electrodes adultes avec assistance au massage cardiaque *Si défibrillateur d'une marque différente, dispositif équivalent*			√	√
Electrodes pédiatriques (défibrillation/pacing/cardioversion)		√	√	√
AED[4] + patchs défi (adultes / PED)	1			
Respirateur automatique[4] avec spiromètre		option		option
Capnomètre[4] digital		1	1	1

Aspiration, oxygénation, ventilation	**A**	**C^{T}**	**C**	**C$^{P3/S}$**
Aspiration électrique portable[4] (avec canule rigide et sondes flexibles)	1	1	1	1
Aspiration manuelle portable	1	1	1	1
Canules oropharyngées (adulte / PED)	√	√	√	√
Canules nasopharyngées (adulte / PED) + lubrifiant		√	√	√
Set d'intubation adulte		√	√	√
Set d'intubation PED		√	√	√
Station fixe d'O2 / 2 prises avec débitmètre 0-15 l/min (litre)	2000	2000	2000	2000
Station mobile d'O2 avec débitmètre 0-15 l/min (litre)	200	400	400	400
Masque O2 à haute concentration (adulte / PED)	√	√	√	√
Masque O2 nébuliseur (adulte / PED)		√	√	√
Lunettes O2 (adulte / PED)	√	√	√	√
Ballon de ventilation « adulte » avec réservoir O2 + 3 masques de diff. tailles	√	√	√	√
Ballon de ventilation « PED » avec réservoir O2 + 3 masques de diff. tailles	√	√	√	√
Ballon de ventilation « nourrisson » avec réservoir O2 + masques (1x nourrisson)		√	√	√
Perfusion, injection	**A**	**C^{T}**	**C**	**C$^{P3/S}$**
Matériel de pose de cathéter intra-osseux			√	option
Matériel de pose VVP - cathéters sécurisés		√	√	√
Tubulures avec robinet 3 voies		√	√	√
Ringer Lactate en ml *modèle sans air pour les perfusions de ≥ 500ml		2000	*3000	*2000
NaCl 0.9% : Ampoule de dilution de 10ml		√	√	√
Manchette à pression		√	√	√
Manchette isothermique pour perfusion			√	√
Container chauffant pour perfusions (min. 0.5l chauffé)		√	√	√

	A	C^T	C	$C^{P3/S}$
Seringues		√	√	√
Seringues intra-nasales		√	√	√
Aiguilles pour préparation de médicaments et injections IM et SC		√	√	√
Container pour aiguilles usagées (usage unique)		√	√	√

	A	C^T	C	$C^{P3/S}$
Médicament (DCI)		2 / 3	2	2 / 3
Acide acétylsalicylique (ampoule sèche et per os)	X	√	√	√
Acide tranexamique	X	√	√	√
Epinéphrine	X	√	√	√
Epinéphrine seringue pré-remplie 150µg et 300µg	X	option	option	√
Amiodarone et/ou Lidocaïne	X	√	√	√
Antiémétique (molécule selon médecin conseil du service)	X	√	√	√
Clonazépam	X	√	√	√
Dinitrate d'isosorbide (spray)	X	√	√	√
Fentanyl	X	√	√	√
Glucagon (kit 1mg)	X	√	√	√
Glucose 40 grammes (20% ou 40% ou 50%)	X	√	√	√
Lidocaïne et/ou Cordarone	X	√	√	√
Labétalol per os	X	√	√	√
Midazolam , concentration compatible pour utilisation intranasale	X	√	√	√
Morphine	X	√	√	√
Naloxone	X	√	√	√
Paracétamol 125mg (suppositoires ou gouttes)	X	√	√	√
Paracétamol 250mg (suppositoires ou gouttes)	X	√	√	√
Salbutamol pour aérosol (gouttes ou unidoses)	X	√	√	√
Sulfate de magnésium IV	X	√	√	√
Synthocinon	X	√	√	√
Thiamine	X	option	√	√

[1] *Si non indiquées sur ce document, les normes EN exigées sont précisées dans le document de l'IAS « Directives pour l'équipement individuel de protection du personnel engagé dans des activités de service sanitaire »*

[2] Les dilutions, marques et nombres de médicaments sont laissés à l'appréciation de la direction (RE et médecin-conseil) du service d'ambulances en fonction du fonctionnement de ce dernier (lieu d'approvisionnement, possibilité d'accès à la réserve, etc.).

[3] Pour les ambulances de type C^T, des médicaments supplémentaires, en relation avec le type d'activité, peuvent être ajoutés.

[4] L'ordonnance sur les dispositifs médicaux (ODim) précise les exigences, notamment la maintenance, en lien avec les équipements médicaux électroniques. En outre, les consignes de suivi/maintenance du constructeur doivent toujours être suivies.

√ Le nombre de matériel stipulé est laissé à l'appréciation de la direction (RE et médecin-conseil) du service d'ambulances en fonction du fonctionnement de ce dernier (lieu d'approvisionnement, possibilité d'accès à la réserve, etc.).

Les équipements déclarés comme dispositifs médicaux doivent répondre aux exigences émises par swissmedic dans son *AW-Aide-mémoire Achat de dispositifs médicaux dans les établissements de soins*

Les équipements obligatoires (cale, triangle de panne, etc.) qui pourraient être exigés dans des lois/ordonnances fédérales ou autres bases légales n'apparaissent pas dans ce document

La DGS transmet un préavis d'immatriculation au SAN après réception du formulaire 13.20 pour les véhicules neufs ou une copie de la carte grise pour les véhicules d'occasion, le certificat de conformité avec précision du type, 1 photo de chaque face de l'ambulance et du numéro (si connu) des plaques.

Cette directive remplace la directive du 31 mars 2023 « Types d'ambulances et liste des équipements ».

Elle entre en vigueur le 1er avril 2025.